d'attaques. Ils cherchent aussi de nouveaux tendances dans les activités de la LRA. Les encodeurs analysent aussi des zones et provinces spécifiques pour y déceler des variations (à la hausse ou à la baisse) en nombre et type d'attaques. Après que l'analyse ait été achevée et révisée, elle est publiée dans divers rapports du Moniteur de la crise.

Définitions

Attaque:

Un incident est considéré comme une « attaque » dans le rapport si l'activité de la LRA a pour résultat une des violations suivantes des droits de l'homme : violence entraînant des morts ou des blessures, violence sexuelle ou basée sur le genre des personnes, enlèvement, pillage, ou déplacement de personnes. Pour les définitions détaillées de ces abus en matière de droits de l'homme, merci de consulter la section 4.5 du code de chiffrement du Moniteur de la crise de la LRA, méthodologie de consignation et base de données, version 1.3.

Meurtre (personne tuée):

Un incident est considéré comme un « meurtre » si un acte violent a eu pour résultat la mort d'un individu qui n'est pas connu pour son association avec un groupe armé ou les forces de sécurité. Les morts de civils suite à des blessures subies lors d'une attaque sont considérées comme des « meurtres ». Donc, si un civil est tué pendant sa captivité dans un camp de la LRA, sa mort est considérée comme un « meurtre » si elle se produit dans la première semaine de sa capture initiale. Pour une explication détaillée des incidents catégorisés comme « meurtres », merci de consulter la section 4.5.1 du code de chiffrement du Moniteur de la crise de la LRA, méthodologie de consignation et base de données, version 1.3.

Enlèvement:

Un incident est considéré comme un « enlèvement » s'il implique une ou plusieurs personnes prises en otage contre leur volonté par la LRA pour quelque période de temps que ce soit, en ce compris des civils qui sont enlevés et libérés, ou qui s'échappent, dans la même journée. Un enlèvement de court terme est caractérisé par une durée de 72 heures ou moins. Cela ne veut pas forcement dire que les enlèvements qui ne sont pas considérés comme « de court terme » sont obligatoirement « de long terme », car il n'y a peut-être pas eu de rapport sur le retour de la personne enlevée. Pour une explication détaillée des incidents classés comme « enlèvements » ou « enlèvements de court terme », merci de consulter la section 4.5.2 du code de chiffrement du Moniteur de la crise de la LRA, méthodologie de consignation et base de données, version 1.3.

rapatriés:

Un "rapatrié" est considéré comme quelqu'un qui s'évade, est libéré, est sauvé, ou déserte de sa captivité auprès de la LRA. Il comprend également tous les membres de la LRA qui sont capturés. Pour une explication détaillée des données relatives aux rapatriés, merci de consulter la section 4.5.2 du code de chiffrement du Moniteur de la crise de la LRA, méthodologie de consignation et base de données, version 1.6.

Contributeurs

The Resolve LRA Crisis Initiative

Paul Ronan, Co-founder and Project Director [Author]

Kenneth Transier, Project Manager [Design and development]

Michael Poffenberger, Co-founder and former Executive Director

Margaux Fitoussi, Project Developer [Data analysis]

Invisible Children

Sean Poole, Counter-LRA Programs Manager

Guillaume Cailleaux, Country Coordinator, CAR

Saskia Rotshuizen, Central Africa Programs Coordinator [Data analysis and English-French translation]

Maree Oddoux, Central Africa Programs Intern [English-French translation]

Jean de Dieu Kandape, Project Manager, DRC

Sebastien Porter, Project Officer, CAR

Ferdinand Zangapayda, Early Warning Network Assistant Project Manager, CDJP

Kimmy Vandivort, International Operations Manager

Lisa Dougan, Central Africa Programs Manager & Policy Advisor